



Compte rendu

Conseil Communautaire

Lundi 18 novembre 2019, 18 heures

Au siège de la Communauté de Communes du Rouillacais

• Service Médiathèque

Convention de partenariat avec le Département pour le déploiement de services numériques

La convention de partenariat est validée entre la communauté de communes du Rouillacais et le Département de la Charente pour une durée de 3 ans pour le développement des services numériques et le déploiement du portail SESAME. La communauté de communes s'engage à participer financièrement à 0,15 € par habitant et assurer la promotion de ce service.

Tarifification de la médiathèque au 1^{er} janvier 2020.

Afin de se conformer au développement des services numériques (portail Sésame) et de permettre un accès indifférencié au service de lecture publique, les tarifs de la médiathèque du Rouillacais sont fixés de la manière suivante :

- Famille 20€
- Adulte 15€
- Tarif Enfant (jusqu'à 18 ans) 8€
- Tarif Spécifique 8€ (étudiant, demandeur d'emploi, titulaire des minima sociaux)

Présentation des deux services civiques

Afin d'assurer la promotion et le développement des services numériques, 2 jeunes volontaires en Service Civique, vous accueillent aux horaires d'ouverture de la médiathèque pour vous guider vers Sésame.

• Développement économique

Dispositif d'aides financières pour les entreprises locales à compter du 1^{er} janvier 2020.

Afin de répondre aux objectifs du Schéma Régional de Développement économiques, un dispositif d'aides directes aux petites entreprises a été établi. Ce dispositif vise à apporter une aide à l'investissement pouvant aller jusqu'à 5 000 €.

Le conseil communautaire valide le dispositif de soutien aux petites entreprises du territoire et le règlement correspondant à compter du 1^{er} janvier 2020.

Contrat Territoires d'Industrie

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer le contrat de Territoires d'Industrie entre la Région Nouvelle Aquitaine et les collectivités charentaises (GrandAngoulême, GrandCognac, La

Rochefoucauld – Porte du Périgord et le Rouillacais). Le projet de Territoire d'industrie a été élaboré en concertation et en partenariat avec les élus et les acteurs industriels, vise à partager un diagnostic, énoncer des ambitions et des priorités, et définir les actions concrètes les soutenant.

- **Loyers et convention de location**

Convention d'occupation du bâtiment (ZE du Lantillon) pour l'association AVRIL

Le conseil communautaire valide les conditions de mise à disposition du local situé ZE du Lantillon à l'association du territoire Avril, dont l'objet social est le réemploi et la vente d'objets destinés à être jetés. Le loyer est fixé à 300 € TTC mensuel à compter de l'ouverture au public avec une date limite fixée au 1^{er} avril 2020.

Convention de location boulangerie-multiple rural de Vaux-Rouillac

La Communauté de communes a passé une convention de location avec la « SARL BETHLEEM La Maison du Pain » pour l'occupation du multiple rural de Vaux Rouillac pour une durée maximum de 6 mois à compter du 1^{er} Août 2019.

Les membres du conseil communautaire décident de procéder au dégrèvement total des loyers de novembre, décembre 2019 et janvier 2020 et d'autoriser le Président à signer, par un acte notarié, un bail commercial à compter du 1^{er} février 2020.

Convention de location logement social Vaux-Rouillac – Budget Habitat

Les membres du conseil communautaire décident de procéder au dégrèvement total de trois loyers au locataire qui occupe le logement situé au-dessus du multiple rural de Vaux-Rouillac.

Pépinières d'entreprises

Deux conventions ont été signées avec l'entreprise Taureau (Cellule 3) et JM Feniou (Cellule 1) au sein de la pépinière d'entreprises de Rouillac.

- **Déchets Ménagers**

Modification du règlement de la collecte des déchets

Le service déchets ménagers est régulièrement confronté à la collecte de déchets de déjections animales qui posent des problèmes en matière d'hygiène et de sécurité.

Les déjections animales sont désormais exclues de la collecte des ordures ménagères et du règlement de collecte (article 2.1).

Dégrèvement de redevances ménagères

Suite à des modifications de composition de foyers, le conseil communautaire valide les dégrèvements de Redevances d'Ordures Ménagères pour 3 familles de Vaux-Rouillac (399 € de 2016 à 2019), Echallat (478,80 € de 2016 à 2019), Saint Cybardeaux (369,60 €, doublons de facture)

- **Ressources Humaines**

Recrutement d'un coordonnateur enfance-Jeunesse

Pour accompagner le projet de territoire lié à l'enfance-jeunesse et aux familles en lien avec les élus, les partenaires institutionnels et les associations, il est décidé de recruter un coordonnateur à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2020. Il sera chargé de suivre et d'animer la Convention Territoriale

Globale et de rendre opérationnelles les fiches actions définies par le projet de territoire. Ce poste est soutenu financièrement par la CAF pour une durée de 3 ans, à hauteur de 40 %.

Recrutement d'un agent contractuel pour l'inventaire du patrimoine

Il est proposé de recruter un poste d'assistant de conversation du patrimoine à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 6 mois reconductible une fois. Sa mission principale sera de rédiger et de valoriser un livre retraçant l'inventaire du patrimoine sur le territoire communautaire. Le Conseil communautaire demande un soutien financier du fonds Européen LEADER pour la mission inventaire de la CdC du Rouillacais (80% de 52 500 €).

Cette mission pourra s'inscrire dans le cadre de l'axe 3 du contrat Leader avec le PETR Ouest Charente – Pays de Cognac : Préserver et transmettre le bâti traditionnel, les savoir-faire et la culture locale qui a pour objectif de faire connaître et de promouvoir les autres richesses patrimoniales et savoir-faire du territoire auprès de ses habitants et des touristes ;

Institution d'une prime CIA annuelle

Le conseil communautaire décide de modifier les modalités de versement du CIA (Complément Indemnitaire Annuel) destiné aux agents de la collectivité, par un versement annuel et non mensuel.

- **Dégrèvement consommation eau potable**

Le conseil communautaire valide la demande de dégrèvement exceptionnel et de facturer sur une base de 200 m³ le gérant de l'Auberge des 3 canards à Gourville et locataire de la Communauté de Communes, suite à une surconsommation d'eau potable de 3 479 m³ (134 m³ en 2017 et 172 m³ en 2018), indépendante de sa volonté.

- **Dépenses à imputer au Compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » et au compte 6257 « réceptions »**

Les dépenses imputable au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » et 6257 « Réception » ont été précisées.

- **Décisions modificatives budgétaires**

Les propositions de décisions modificatives budgétaires sont adoptées à l'unanimité.

- **Habitat**

Reprise de provisions pour risque financier – Budget Habitat

La délibération du 17 février 2014 avait pour objet la constitution d'une provision semi-budgétaire pour risques et charges liés aux emprunts Francs Suisse contractés. Étant donné que le prêt de provision constituée depuis 2014 est supérieure à l'écart entre la valorisation cours historique et la valorisation cours de change, l'opération de reprise de provision d'un montant de 22 788,06 € sur l'année 2019 au compte 7835 « reprise sur provisions pour risques financiers et charges financières » est nécessaire sur le budget habitat de la CdC.

- **Subventions et cotisation**

Mission Locale Arc Charente

La communauté de communes valide le soutien financier (1,03€/hab) et la convention avec la Mission Locale Arc Charente pour l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans du territoire dans la recherche d'emploi et leur insertion sociale et professionnelle.

• **Motion**

La motion présentée par l'Association des Communautés de France, « ADCF, Intercommunalité, le temps de la stabilité » est venue est adoptée à l'unanimité. Cette motion vise à :

- soutenir l'objectif de généralisation des « pactes de gouvernance » prévus par le projet de loi Engagement et proximité. Ces pactes doivent être réalisés dans l'année suivant la réélection de l'exécutif communautaire.
- demande de préserver la stabilité des périmètres et compétences des intercommunalités au cours des prochains mandats.
- demander aux parlementaires de revoir en profondeur les dispositions portant atteinte à la stabilité des intercommunalités,
- proposer de renvoyer à la future loi 3 D le débat sur les clarifications de compétences.

• **Informations et questions diverses**

PLUI et Eolien : Une note est demandée à l'assistance juridique de la CdC concernant ce sujet.

Projet d'actualisation du schéma départemental des véloroutes et voies vertes – Liaison Flow Vélo et V93. La communauté de communes décide de travailler sur cette liaison en 2020.

Club MARPEN demande la résiliation du bail pour l'occupation du prieuré d'Anville.

Point sur la numérotation des rues sur le territoire pour le déploiement de la fibre optique

Programme « Petites Villes de demain » - Soutien de la communauté de Commune à la Ville de Rouillac

Calendrier budgétaire et dates des prochaines réunions :

Chaque commission thématique va se réunir avant le budget

Prochains conseils communautaires :

Lundi 9 décembre 2019, 18h00

Lundi 3 février 2020, 18h00 : Vote du CA et des subventions

Lundi 17 février 2020, 18h00 : Vote des budgets 2020